

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 septembre 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### **ÉTAIT ABSENT**

Mario Léonard, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**2015-09-201**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Monsieur Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la directeur général en y enlevant les points suivants :

**11-** Révision budgétaire OMH

**33-** Signature de l'entente intermunicipale – Supralocal avec la Municipalité de Ferme-Neuve

**34-** Signature de l'entente intermunicipale – Supralocaux avec la Ville de Mont-Laurier

ADOPTÉE

**20150-09-202**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2015**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

### TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-07

POSTE	# COMPTE	DT	CT
<b>Administration</b>			
Réception administration	02-130-10-493-00		105.00
Remboursement intérêts contribuable	02-130-10-870-00	105.00	
Réception administration	02-130-10-493-00		200.00
Frais administration & intérêts	02-130-10-870-01	200.00	
Salaires secrétariat	02-130-02-141-20		500.00
Temps supplémentaire	02-130-02-142-00	500.00	
Relations de travail	02-160-00-416-00		1240.00
Intérêts/emprunts temporaires	02-992-00-883-00	1240.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		1000.00
Frais juridiques	02-130-10-412-00	1000.00	
Salairé secrétariat	02-130-02-141-20		1500.00
Temps supplémentaire	02-130-02-142-00	500.00	
Vacances	02-130-02-145-00	1000.00	
<b>Loisirs</b>			
Achat équip. aréna patinoire	02-701-30-649-00		1000.00
Pièces/acc. aréna patinoire	02-701-30-640-00	1000.00	
Pièces et acc. Terrain de jeux	02-701-53-640-00		150.00
Réception/frais rep. Terrain de jeux	02-701-53-493-00	150.00	
Frais déplacement & transport	02-701-53-310-00		185.00
Droit entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01	185.00	
Frais déplacement & transport	02-701-53-310-00		118.00
Droit entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01	118.00	
Employés aréna et patinoires	02-701-30-141-30		2145.00
Heures suppl. Patinoire	02-701-30-142-00	2000.00	
Congés sociaux patinoire	02-701-30-148-00	145.00	
Employés patinoire ext.	02-701-40-141-30		650.00
Heures suppl. Patinoire ext.	02-701-40-142-00	650.00	
Salairé entretien parcs	02-701-51-141-31		343.00
Formation employés	02-701-51-454-00	343.00	
Pièces et accessoires	02-701-53-640-00		147.00
Publicité et informations	02-701-53-340-00	147.00	
Salairé bibliothèque	02-702-30-141-30		19.00
Heures suppl. biblio	02-702-30-142-00	19.00	
Entretien et rép. centre sportif	02-701-20-526-00		2000.00
Pièces et accessoires aréna	02-701-30-640-00	2000.00	
Skate	02-701-52-521-00		1300.00
Frais transport terrain de jeux	02-701-30-640-00	1300.00	
Pièces et accessoires parcs	02-701-52-640-00		80.00
Frais transport terrain de jeux	02-701-53-310-00	80.00	
Salairé horticultrice	02-701-51-141-30		15.00
Heures supplémentaires parcs	02-701-51-142-00	15.00	
<b>Travaux publics</b>			
Essence et huile TP	02-322-00-631-00		1000.00
Essence et huile parcs	02-701-51-631-00	1000.00	
Salairé directeur voirie	02-321-00-141-10		500.00
Maladie directeur voirie	02-321-00-144-00	500.00	
Salairé voirie	02-322-00-141-30		10 000.00
Heures supplémentaires voirie	02-322-00-142-00	10 000.00	
Remboursement citoyen	02-451-20-446-00		500.00
Bacs	02-451-10-446-02	500.00	

Salaire voirie	02-322-00-141-30		600.00
Prime de garde	02-321-00-141-20	600.00	
<b>Hygiène du milieu</b>			
Salaire usine filtration	02-412-00-141-30		181.00
Heures suppl. usine filtration	02-412-00-142-00	181.00	
Salaire usine épuration	02-414-00-141-30		517.00
Heures suppl. usine épuration	02-414-00-142-00	361.00	
Formation employés	02-414-00-454-00	156.00	
<b>Urbanisme</b>			
Fourniture de bureau	02-610-00-670-00		315.00
Entretien véhicule	02-610-00-525-00	315.00	
Services professionnel & juridique	02-610-00-412-00		190.00
Services adm. & informatique	02-610-00-414-00	190.00	
Équipement de bureau	02-610-00-726-00		22.00
Cotisation et abonnement	02-610-00-494-00	22.00	
Équipement de bureau	02-610-00-726-00		17.00
Cotisation et abonnement	02-610-00-494-00	17.00	
Salaire inspecteur en bâtiment	02-610-00-141-20		169.00
Temps supplémentaire urbanisme	02-610-00-142-00	160.00	
Formation	02-610-00-454-00	9.00	
Salaire coordonnateur dév. écon.	02-130-01-141-12		11 813.00
Salaire coordonnateur dév. écon.	02-629-00-141-00	11 813.00	
Vacances	02-130-01-145-00		1030.00
Vacances coord. dév. écon.	02-629-00-145-00	1030.00	
Congés fériés	02-130-01-146-00		650.00
Congés fériés coord. dév. écon.	02-629-00-146-00	650.00	
RRQ Administration	02-130-10-222-00		700.00
RRQ Coordonnateur dév. écon.	02-629-00-222-00	700.00	
A-E Administration	02-130-10-232-00		210.00
A.E Coordonnateur dév. écon.	02-629-00-232-00	210.00	
FSS Administration	02-130-10-242-00		590.00
FSS Coordonnateur dév. écon.	02-629-00-242-00	590.00	
CSST Administration	02-130-10-252-00		230.00
CSST Coordonnateur dév. écon.	02-629-00-252-00	230.00	
RQAP Administration	02-130-10-262-00		110.00
RQAP Coordonnateur dév. écon.	02-629-00-262-00	110.00	
Salaire inspectrice bâtiment	02-610-00-141-20		500.00
Temps supplémentaire	02-610-00-142-00	355.00	
Congés sociaux	02-610-00-148-00	145.00	
<b>Incendie</b>			
Pièces et accessoires	02-220-00-640-00		600.00
Fournitures médicales	02-220-00-691-00	600.00	
Fournitures de bureau	02-220-00-670-00		80.00
Frais de représentation	02-220-00-493-00	80.00	
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>43 221.00 \$</b>	<b>43 221.00 \$</b>

ADOPTÉE

2015-09-204

**COMPTES À PAYER  
LISTE DÉPOSÉE AU 11 SEPTEMBRE 2015**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 septembre à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	419 198.80 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	289 771.31 \$
AUTRES DÉPENSES.....	88 783.20 \$
TOTAL DU MOIS.....	797 753.31 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-09-205

### CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 92 et 117

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2015 au montant de 414 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 92 et 117. Ce billet est émis au prix de 98,44 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

24 500 \$	1.75 %	21 septembre 2016
25 200 \$	1.85 %	21 septembre 2017
25 900 \$	1.95 %	21 septembre 2018
26 500 \$	2.10 %	21 septembre 2019
312 600 \$	2.25 %	21 septembre 2020

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2015-09-206

### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 92 ET 117

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billet un montant total de 414 700 \$;

Règlement d'emprunt no.	Pour un montant de \$
92	12 300 \$
117	402 400 \$

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*, qui prévoit que le terme original

d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a eu le 19 août 2015, un montant de 12 335 \$ à renouveler sur un emprunt original de 22 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 92;

**ATTENDU** qu'un montant total de 35 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 12 300 \$;

**ATTENDU** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'**un emprunt par billet au montant de 414 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 92 et 117 soit réalisé.

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

**QUE** les billets soient datés du 21 septembre 2015.

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2016	24 500 \$
2017	25 200 \$
2018	25 900 \$
2019	26 500 \$
2020	27 200 \$ (à payer en 2020)
2020	285 400 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Ferme-Neuve émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 117, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve emprunte 12 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 mois et 2 jours au terme original du règlement numéro 92.

ADOPTÉE

2015-09-207

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR RÉVISER LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

**ATTENDU** que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

**QUE** la présente résolution soit également transmise à Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à Madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.

ADOPTÉE

2015-09-208

**DÉCEPTION DES ÉLUS ET DES CITOYENS – PROJET INTERNET HAUTE-VITESSE**

**ATTENDU** qu'au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de proposition public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'Internet Haute-Vitesse sur son territoire, dans le but d'améliorer ce service aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

**ATTENDU** qu'à la demande de certaines municipalités, dont Ferme-Neuve, la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées (CRB) » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**ATTENDU** que la firme Yuvo inc. a procédé, au mois de mai 2013, à l'analyse des quatre (4) propositions reçues de quatre (4) fournisseurs différents;

**ATTENDU** qu'à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non desservis sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** qu'en date du 9 juin 2014, aucun développement n'avait été constaté concernant le déploiement d'Internet Haute-Vitesse dans la Municipalité de Ferme-Neuve par RRI Choice Canada;

**ATTENDU** que la responsabilité de s'assurer que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse par RRI Choice Canada, conformément aux ententes conclues, incombe au MAMROT;

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches avec le MAMROT au nom de plusieurs municipalités, dont Ferme-Neuve;

**ATTENDU** que la résolution 2014-09-228, datée du 8 septembre 2014, avait été envoyée à la MRC d'Antoine-Labelle pour leur faire part des inquiétudes de la Municipalité de Ferme-Neuve face au projet d'Internet Haute-Vitesse, en copie au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé;

**ATTENDU** que l'entreprise RRI Large Bande Choice Canada a envoyé une lettre le 26 mai 2015 mentionnant qu'ils ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins Internet des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse est crucial au développement de petites municipalités éloignées comme Ferme-Neuve;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité que les membres du conseil présents, que la municipalité exprime sa profonde déception et celle de leurs citoyens face au projet Internet Haute-Vitesse qui est encore retardé, en transmettant la présente résolution aux personnes suivantes;

- Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.
- Monsieur Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle.
- Madame Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE

2015-09-209

**CLUB QUAD DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité confirme son intérêt de bénéficier du programme de visibilité sur la carte Quad Aventure Hautes-Laurentides 2015-2016 en collaboration avec le CLD d'Antoine-Labelle en autorisant une dépense de 350 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'espace d'une carte d'affaires.

ADOPTÉE

2015-09-210

**ANNULATION D'INTÉRÊTS (PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE)**

Il est proposé par Monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à annuler les intérêts dans le dossier du Parc Régional Montagne du Diable au montant de 18.24 \$

ADOPTÉE

2015-09-211

**CONTRAT D'ASSURANCE - « LES AMIS DE LA MONTAGNE »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à Assurance Jones inc. que « les Amis de la Montagne » ne doit plus apparaître sur le contrat d'assurance municipal, et ce, depuis janvier 2013.

ADOPTÉE

2015-09-212

**ANNULATION D'INTÉRÊTS (FOREX INC.)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à annuler les intérêts dans le dossier de Forex inc. au montant de 308.89 \$.

ADOPTÉE

2015-09-213

**SOUSSION POUR L'ASSAINISSEMENT DES CONDUITS DE VENTILATION – LOCAUX MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit faire l'entretien pour l'assainissement des conduits de ventilation des locaux municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de l'entreprise « *Nettoyage Pro-Vac* » pour l'assainissement des conduits de ventilation des locaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de l'entreprise « *Nettoyage Pro-Vac* », pour l'assainissement des conduits de ventilation des locaux municipaux, telle que décrite dans sa soumission.

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la somme de 1 370.90 \$ plus tes taxes applicables à « *Nettoyage Pro-Vac* ».

ADOPTÉE

**2015-09-214      CONGRÈS 2015 DE LA FQM - AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Gilbert Pilote et Madame Pauline Lauzon soient autorisés à assister aux congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera le 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec;

**QUE** les frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités leur soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**2015-09-215      MINI-COLLOQUE DE L'ADMQ - AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les membres du conseil autorisent les déplacements suivants :

**QUE** le directeur général Monsieur Normand Bélanger et la secrétaire trésorière adjointe Madame Martine Charron soient autorisés à assister et participer au mini-colloque automnal de l'ADMQ qui se déroulera le 22 et 23 octobre à Val-David.

**QUE** les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2015-09-216

## **TOURNÉE DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN - AUTORISATION DE DÉPLACEMENT**

Il est proposé par Madame Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à assister à la Tournée du Carrefour du capital humain qui aura lieu le 19 novembre prochain à Mont-Tremblant.

**QUE** les frais d'inscription, de déplacement, et de repas soient remboursés sur présentation des factures pour cet évènement et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2015-09-217

## **ÉCHANGE DE TERRAINS « DOMAINE 500 »**

**ATTENDU** que la municipalité de Ferme-Neuve s'est entendue avec certains contribuables dans le secteur connu sous le nom de « Domaine 500 » afin d'échanger avec ceux-ci des terrains vacants;

**ATTENDU** que pour conclure ces transactions, la municipalité doit mandater un professionnel afin d'enregistrer le tout;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution portant le numéro 2015-04-087 soit rescindée séance tenante et remplacée par la suivante :

**QUE** Me Jacinthe Fex, notaire, soit mandatée à préparer les contrats nécessaires afin de finaliser ces échanges entre les personnes suivantes et la municipalité :

- 1) Mme Madeleine Meunier, propriétaire du lot 5 090 139 au cadastre du Québec, superficie de 602,10 m.

Contre le terrain de la municipalité soit le lot 5 742 259 au cadastre du Québec, superficie de 587,0 m.

- 2) Mme Anne Charbonneau, propriétaire du lot 5 090 138 au cadastre du Québec, superficie de 797,10 m.

Contre le terrain de la municipalité soit le lot 5 090 636 au cadastre du Québec, superficie de 877,9 m.

- 3) Mme Sonia Dupuis et M Patrice Deslauriers, propriétaires des lots 5 090 136 et 5 090 140 au cadastre du Québec, superficie de 1367,30 m.

Contre les terrains de la municipalité soit les lots 5 742 258 et 5 742 257 au cadastre du Québec, superficie de 1173,80 m.

**QUE** les frais de notaire, d'enregistrement soient défrayés par la municipalité.

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats d'échange.

ADOPTÉE

**2015-09-218 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ DE FERME-NEUVE - AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le directeur soit autorisé à verser la somme de 14,000 \$ dollars à la « Coopérative de solidarité en soins de santé de Ferme-Neuve » à titre d'aide financière.

**QUE** la somme de 4 000 \$ soit prise à même le compte # 02-629-00-971-01 - subvention organisme sans but lucratif et que la somme de 10 000 \$ soit prise à même les surplus accumulés 2014.

ADOPTÉE

**2015-09-219 MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – LÉTOURNEAU & GOBEIL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QU'**un mandat soit donné à la firme d'arpentage Létourneau & Gobeil pour la division de 7 nouveaux lots, afin de remplacer les lots numéro : 5 113 228 et 5 113 233.

**QUE** les frais reliés à cette division soient pris à même les surplus budgétaires au montant de 2 340 \$ plus taxes applicables remboursable par les propriétaires en pourcentage des terrains acquis.

ADOPTÉE

**2015-09-220 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME MARIE-ANGE BROWN, AU 165, 11<sup>E</sup> AVENUE, 5 090 940 CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE RES-08**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Marie-Ange Brown et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du coin OUEST de la résidence situé à 7.42 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant;

Permettre l'empiètement du coin NORD de la résidence situé 1.901 mètre au lieu de 2 mètres prescrit sur la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement du coin SUD-EST de l'abri d'auto attenante situé à 7.75 mètres au lieu de 8 mètres prescrit sur la marge de recul arrière.

Permettre l'empiètement du coin SUD de l'abri d'auto attenante situé à 6.48 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-08.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 août 2015, portant le numéro CCU-140-08-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Marie-Ange Brown afin de permettre l'empiètement du coin OUEST de la résidence situé à 7.42 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant;

Permettre l'empiètement du coin NORD de la résidence situé 1.901 mètre au lieu de 2 mètres prescrit sur la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement du coin SUD-EST de l'abri d'auto attenante situé à 7.75 mètres au lieu de 8 mètres prescrit sur la marge de recul arrière.

Permettre l'empiètement du coin SUD de l'abri d'auto attenante situé à 6.48 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant, et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2015, et portant le numéro de minute 11201, le tout pour le 165, 11<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve, portant le numéro 5 090 940, au cadastre du Québec, zone RES-08.

ADOPTÉE

2015-09-221

**POLITIQUE DE SUBVENTION AU PATRIMOINE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la politique de subvention au patrimoine de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2015-09-222

**DÉPÔT DE L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131-7 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER**

Il est proposé par Monsieur Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte pour dépôt aux archives de la municipalité l'amendement du règlement numéro 131-7 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION  
RÈGL. #133-1

**AVIS DE MOTION (MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 133 – PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION OU LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS)**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée elle présentera ou fera présenter un règlement visant à modifier le règlement numéro 133 relatif au Programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments afin d'inclure dans le règlement que celui-ci s'adresse aux propriétaires de bâtiment et de terrain.

AVIS DE MOTION  
RÈGL. # 134-1

**AVIS DE MOTION (MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 134 – PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION, RÉSIDENIELLE NEUVE)**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée elle présentera ou fera présenter un règlement visant à modifier le règlement numéro 134 relatif au Programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve, afin de déterminer les zones à être subventionnées.

2015-09-223

**MANDAT À LA MRCAL (MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 23 RELATIF AU ZONAGE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la MRC d'Antoine-Labelle soit mandatée à modifier le règlement de zonage numéro 23 afin d'inclure les fromageries artisanales à la zone agricole 04 du règlement de zonage municipal.

ADOPTÉE

**2015-09-224 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Jeanne-Mance Lebel à titre de commis à la bibliothèque et de confirmer sa date d'ancienneté au 12 novembre 2014.

**QUE** le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial (échelon 4) de Madame Jeanne-Mance Lebel, et ce, à compter du 8 juin 2015.

ADOPTÉE

**2015-09-225 GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC. – MISE À NIVEAU LOT 2 CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 9 300.00 \$ avant taxes à Groupe Piché Construction inc., représentant le paiement final pour la Mise à niveau Lot-2 du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

**2015-09-226 GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC. – SCÈNE FOREX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 7 261.99 \$ avant taxes à Groupe Piché Construction inc., représentant le paiement final pour la Scène Forex.

ADOPTÉE

**2015-09-227 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 113-9 modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2015-09-228 ACQUISITION DU CHEMIN « DES DOMAINES »**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 297-12-13 soit rescindée séance tenante et remplacée par la suivante :

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition du chemin des Domaines lots 5 090 594 et 5 090 591 du cadastre du Québec avec le Club Corporatif International inc. pour la somme de 1,00 \$.

**QUE** le bureau de Notaires Fex, soit mandaté à préparer le contrat. Les frais sont à la charge du Club Corporatif International inc.

**DE PLUS**, il est résolu qu'il n'y aura pas d'entretien d'hiver ou d'été de la part de la municipalité sur cette section de chemin tant et aussi longtemps que le conseil ne jugera pas rentable celle-ci.

ADOPTÉE

**2015-09-229 DOMAINE - SUCCESSION DENIS MORIN**

Il est proposé par Monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme qu'il considère privé le chemin « du Domaine » de la succession Denis Morin (lots : 5 113 179, 5 113 145), et conforme au règlement 56 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Tenant compte que ce chemin sera privé, il n'y aura pas d'entretien d'hiver ou d'été de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-09-230 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – NETTOYAGE ET INSPECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, la municipalité désire faire le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénierie Infra-conseils N. Sigouin a procédé par appel d'offres pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** que 2 entreprises ont soumissionné;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit;

Infraspec	55 040.00 \$ avant taxes
AQUARÉHAB	57 682.80 \$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** que deux soumissionnaires sont conformes selon un rapport de l'ingénieur Marc-André Lajoie Galipeau de la firme N. Sigouin, Infra-conseils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à « Infraspec » l'octroi du contrat au montant de 55 040.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**2015-09-231**

**PAIEMENT DES TRAVAUX « COMMISSION SCOLAIRE PIERRE NEVEU »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 21 153.00 \$ avant taxes à la Commission scolaire Pierre Neveu, représentant le paiement, pour la réfection du chemin Léandre-Meilleur, et montée Baskatong, suite à la recommandation du directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers.

**QUE** la somme de 7 121.37 \$ soit prise à même le compte # 59-131-54 et que la somme de 14 031.63 \$ soit prise à même le surplus 2014.

ADOPTÉE

**2015-09-232**

**PAIEMENT DE FACTURE CONCASSAGE MG-20**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à faire le paiement de 35 695.03 \$ plus les taxes applicables à V. Meilleur & Frères inc. pour le concassage MG-20 effectué à la gravière rang 5 Würtèle, comme précisé dans le rapport du directeur des travaux publics de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU AGRICOLE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**ATTENDU** que l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) confère aux MRC la compétence exclusive de la gestion de cours d'eau répondant à certains critères;

**ATTENDU** que le cours d'eau communément appelé « Cours d'eau Bissonnette » traversant le lot 5 091 751, cadastre du Québec, répond aux critères précités et que, par conséquent, relève de la compétence de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le règlement numéro 310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a également adopté une politique de gestion des cours d'eau sur son territoire et que cette politique prévoit qu'une municipalité et la MRC peuvent conclure une entente pour la gestion de certains travaux d'aménagement;

**ATTENDU** la résolution 2014-11-316 datée du 10 novembre 2014 de la Municipalité de Ferme-Neuve concernant une demande d'intervention dans le « cours d'eau Bissonnette »;

**ATTENDU** le dépôt de l'entente confiant à la Municipalité de Ferme-Neuve l'application du règlement numéro 310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter pour dépôt l'entente relative à la gestion des travaux d'entretien dans le « cours d'eau Bissonnette », soit la section traversant le lot 5 091 751, du cadastre du Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, une entente avec la MRC relativement à la gestion de travaux d'entretien du cours d'eau agricole communément appelé le « cours d'eau Bissonnette ».

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

**2015-09-234**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER  
Directeur général et  
Secrétaire trésorier